

NUMÉRO
30 DÉCEMBRE
2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

plaine ainfo



P. 10 / ÉCONOMIE
**L'innovation,
l'ADN de la Plaine
de l'Ain**



P. 14 / SPORT
**Le Tour de France
2024**



Retrouvez-nous aussi
sur notre page Facebook !



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

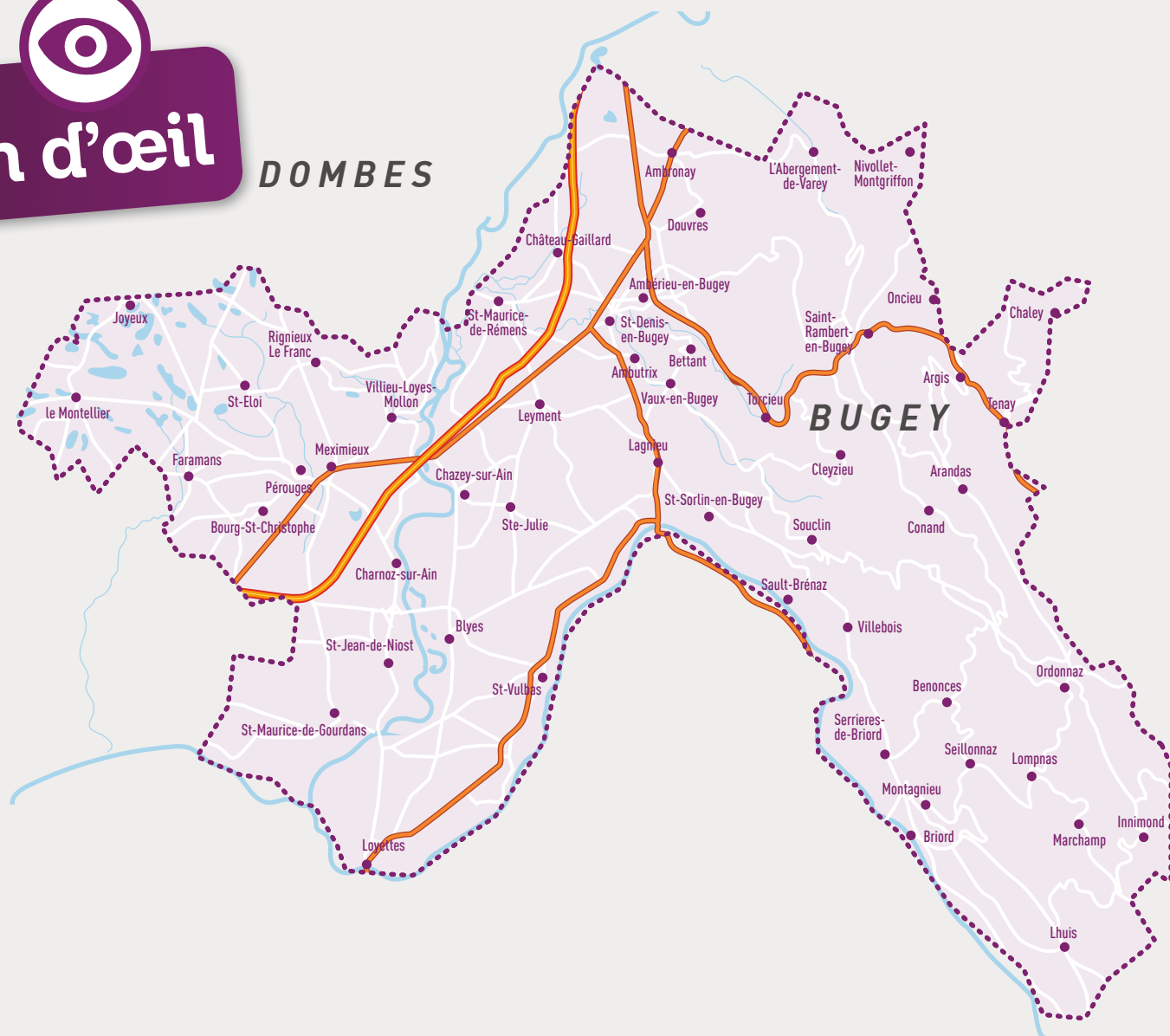


P. 6 / GRAND ANGLE
**On vous dit tout
sur la gestion des déchets**



EN UN
Clin d'œil

DOMBES



LES 53 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

- L'Abergement-de-Varey
- Ambérieu-en-Bugey
- Ambronay
- Ambutrix
- Arandas
- Argis
- Benonces
- Bettant
- Blyes
- Bourg-Saint-Christophe
- Briord
- Chaley
- Charnoz-sur-Ain
- Château-Gaillard
- Chazey-sur-Ain
- Cleyzieu
- Conand
- Douvres
- Faramans
- Innimond
- Joyeux
- Lagnieu
- Leyment
- Le Montellier
- Lhuis
- Lompnas
- Loyettes
- Marchamp
- Meximieux
- Montagnieu
- Nivollet-Montgriffon
- Oncieu
- Ordonnaz
- Pérouges
- Rignieux-le-Franc
- Saint-Denis-en-Bugey
- Saint-Éloi
- Saint-Jean-de-Niost
- Sainte-Julie
- Saint-Maurice-de-Gourdans
- Saint-Maurice-de-Rémens
- Saint-Rambert-en-Bugey
- Saint-Sorlin-en-Bugey
- Saint-Vulbas
- Sault-Brénaz
- Seillonnaz
- Serrières-de-Briord
- Souclin
- Tenay
- Torcieu
- Vaux-en-Bugey
- Villebois
- Villieu-Loyes-Mollon

**plaine
ainfo**

N°30 | DÉCEMBRE 2023

**LE MAGAZINE
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

143 rue du Château
01150 Chazey-sur-Ain
contact@cc-plainedelain.fr
Tél. 04 74 61 96 40

Directeur de la publication

Jean-Louis Guyader,
Président de la CCPA

Comité de rédaction

Thierry Colin
Virginie Brunet-Bernard
Amandine Bertrand

**Ont également contribué à
la rédaction de ce numéro**

Amandine Arrigoni
Claire Labartette
Cindy Lartigue
Lygeri Papagiannaki
Mathilde Remuau
Matthieu Robin
Cynthia de Saint Léger
Anaïs Saurat
Manon Séguéla

**Conception graphique
et réalisation**

Anne-Sophie Joubert
www.bymissanso.com

Couverture

iStock ©Lucentius

Impression

Comimpress

Site Internet

www.cc-plainedelain.fr

Tirage 34 900 exemplaires



Journal imprimé
avec des encres végétales
sur papier 100% recyclé.

Sommaire

4~5 À la une



- Pour vos déplacements, adoptez le Touquan !
- Covoit'ici, une solution partagée !
- Toujours plus mobile grâce aux lignes pour le PIPA !

6~8 Grand angle



- Déchèteries : revalorisation des tarifs
- Le bilan des nouveaux circuits de collecte
- Devenir acteur de la valorisation des déchets

9 Solidarité



- Retour sur la Semaine Bleue
- La PFAR - Plateforme de répit des aidants
- Maison France Services : une nouvelle permanence à Meximieux

10~11 Économie



- Centrale nucléaire : deux nouveaux réacteurs de nouvelle génération
- La CCPA au plein emploi !
- L'innovation, l'ADN de la Plaine de l'Ain

12 Environnement



- Économie d'énergie : accompagnement des ménages
- Les associations, acteurs de l'éco-responsabilité

13 Habitat

- Les étapes d'instruction de mon projet de construction

14 Sport



- Le Tour de France 2024

15 Culture



- Ar(t)osons la Plaine : éducation aux arts et à la culture
- Des fresques participatives



**Vous souhaitez contacter
les services liés aux déchets ?**

Les numéros d'appel
des services déchèteries
et de collecte ont changé.

Pour joindre :

Le service Déchèteries

04 74 46 46 03

Le service Collecte

des ordures ménagères
et des emballages recyclables

04 74 46 46 04



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

ACTUALITÉS

A la une



Pour vos déplacements, adoptez le Touquan !

Le Touquan est le nouveau service de transport à la demande, mis en place par la CCPA en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il circule sur le territoire de la CCPA depuis le 18 septembre 2023, dans la limite des secteurs définis. Dès ses premiers jours, le Touquan a suscité de l'intérêt. Au cours du premier mois de circulation, ce sont près de 150 passagers qui l'ont emprunté pour se rendre vers des centralités proches de chez eux : commerces, gares, lieux médicaux et services administratifs. La forte fréquentation confirme les besoins de mobilité dans nos communes rurales.

Service ouvert à tous, les chauffeurs ont constaté une diversité dans les publics transportés : jeunes et moins jeunes, actifs, non actifs, lycéens, touristes ou retraités. Pensé au départ pour les publics seniors isolés, le Touquan profite à tous.

Même si les usagers des communes proches d'Ambérieu ont été les plus consommateurs du service, les passagers viennent de tout le territoire. Déjà 40 communes sur les 53 du territoire de la CCPA ont été points de départ ou d'arrivée des passagers du Touquan.

touquan
Réservez simplement,
déplacez-vous sereinement

UN SERVICE OUVERT À TOUS !



◎ RÉSERVEZ SIMPLEMENT

Par téléphone au **04 8000 7000**
au plus tard la veille à 12h (au plus tard
le vendredi 12 h pour le lundi).



◎ RENDEZ-VOUS AU POINT DE PRISE EN CHARGE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

◎ DÉPLACEZ-VOUS SEREINEMENT

Réalisez jusqu'à 20 trajets par mois
ou 10 allers-retours.
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h,
sauf jours fériés.



◎ REJOIGNEZ VOTRE DESTINATION

Marché, rendez-vous médical, activité de loisirs :
que ce soit pour un aller simple ou un aller-retour,
TOUQUAN s'adapte à vos activités.

+ D'INFOS www.bus-touquan.fr

Covoit'ici, une solution partagée !

Covoit'ici est le réseau de lignes de covoiturage spontané pour le trajet domicile travail vers le PIPA et la centrale EDF de Bugey. Depuis Meximieux, Ambérieu-en-Bugey, Montalieu-Vercieu ou Tignieu-Jameyzieu, vous pouvez être passager ou proposer une place dans votre véhicule.

Les atouts de ce service :

- Pour le passager : économique (50 cts le trajet), pas d'organisation à l'avance, des trajets garantis aux heures de pointes
- Pour le conducteur : économique (2€ par passager transporté), sans détours ni organisation

i PLUS D'INFORMATION AU 01 79 73 89 73 OU SUR : www.covoitici.fr



Conducteurs

Partagez vos trajets avec les passagers sur votre route.

- 1** Je lance l'appli juste avant de partir.
- 2** Je sélectionne les arrêts covoit'ici par lesquels je vais passer. Je suis informé des passagers sur mon trajet.
- 3** Je récupère les passagers qui attendent aux arrêts covoit'ici. Ils valident le trajet et c'est parti !

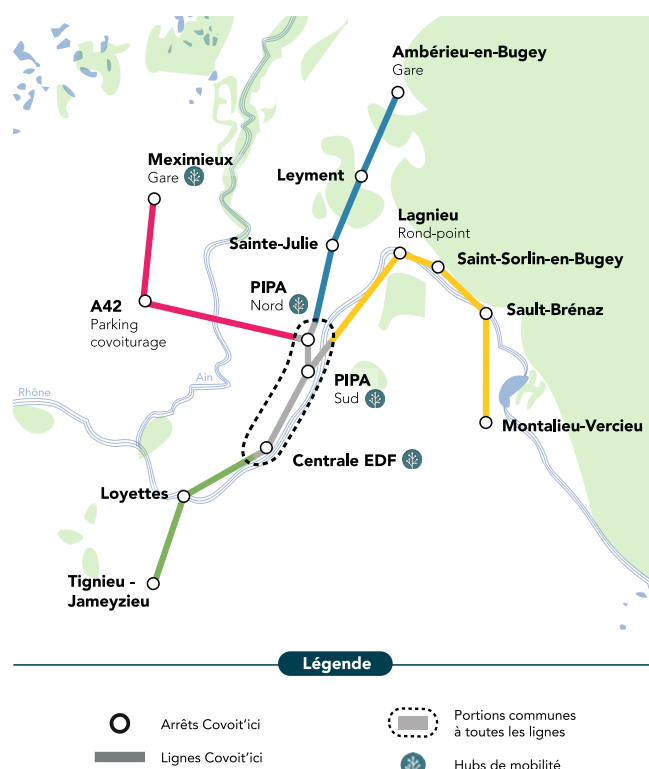
Sur les lignes Covoit'ici
PIPA les conducteurs sont indemnisés !
(voir tableau)

Passagers

Pour 0,50€, quelle que soit votre destination, trouvez une place dans les voitures qui passent

- 1** Pas de réservation : pour covoiturer je me rends à un arrêt Covoit'ici.
- 2** Une fois à l'arrêt, je demande mon trajet sur l'appli (ou par SMS) pour informer les conducteurs de ma présence.
- 3** Un conducteur me récupère, je valide le trajet et c'est parti !

Pas de conducteur ? On déclenche la garantie départ !
Aux heures de départs garantis (voir tableau), après 10 minutes d'attente à l'arrêt, l'assistance vous contacte pour vous envoyer un véhicule qui vous emmènera à bon port sans frais supplémentaires ! Vous êtes donc sûrs de pouvoir partir sur ces heures données !



Toujours plus mobile grâce aux lignes pour le PIPA !

Depuis septembre 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé des lignes de bus à la demande afin de rejoindre le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Ces navettes circulent du lundi au samedi, de 4h du matin à 22h45. Une réservation est nécessaire avant le trajet. La ligne A10 circule entre Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. La ligne A11 circule entre Meximieux et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

Comment ça marche ?

- La réservation des lignes A10 et A11 se fait par téléphone au 04 8000 7000 au plus tard la veille avant midi (Taper 1 pour le transport à la demande puis 01 pour le numéro du département).
- Prix d'un trajet : 2€ / abonnement mensuel : 40€/mois

i PLUS D'INFORMATION AU 04 8000 7000 OU SUR : www.laregionvoustransporte.fr

DÉCHETS

Grand angle



DÉCHÈTERIES

Revalorisation des tarifs

Pour faire face à l'augmentation des coûts de traitement, le conseil communautaire a voté une revalorisation des tarifs d'accès aux déchèteries intercommunales.

Les tarifs d'accès 2024*



POUR PLUS
D'INFORMATIONS



PARTICULIERS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

PROFESSIONNELS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	8€	13€	15€	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

Les 7 déchèteries de la communauté de communes sont accessibles aux habitants du territoire sous réserve d'inscription préalable.

**Tarif par passage*



À vos bacs, prêts, partez !

Début 2023, les habitants de Bénonces, Serrières-de-Briord et Vaux-en-Bugey ont été dotés en bacs jaunes individuels à la place des sacs jaunes. Fin 2023, c'est au tour des habitants de Villieu-Loyes-Mollon d'être dotés en bacs jaunes individuels.

À partir de 2024 et jusqu'à fin 2026, la CCPA va déployer les bacs jaunes individuels à l'ensemble des foyers.

Avant chaque livraison de bacs, les habitants reçoivent un courrier les informant des modalités pratiques. Surveillez votre boîte aux lettres.

Le bilan des nouveaux circuits

En août 2021, le service de gestion des déchets a lancé un projet d'envergure d'amélioration de la collecte autour de trois axes :

- La refonte de l'ensemble des circuits de collecte en supprimant les points noirs en termes de sécurité.
- L'adéquation du service proposé à l'usage réel fait par les habitants via la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles : sur 43 communes, la collecte a lieu tous les 15 jours.
- Le test de conteneurisation en bac jaune individuel, sur trois communes du territoire.

Le bilan est positif

• Retour sur les points noirs

- Sur les 309 marches-arrière recensées, 299 ont été résolues (soit 97%)
- Les collectes bilatérales (collecte des 2 côtés de la rue en même temps) ont été conservées uniquement aux endroits et à des heures où cela ne présente pas de risque pour les agents et les usagers.
- Les sites sensibles (écoles, crèches, hôpitaux, etc.) ont été identifiés et un pendulage a été mis en place pour optimiser l'heure de collecte et réduire les risques d'accidents

• Retour sur les circuits de collecte

La refonte des circuits a permis d'affecter plus de circuits à la collecte sélective. Le service de collecte a ainsi pu absorber l'augmentation des quantités

triées depuis la simplification des consignes de tri (janvier 2021). Ces correctifs ont permis de conserver un nombre global de circuits équivalent et sans générer de frais supplémentaires (pas d'achat de camion supplémentaire).

• Bilan consommation de carburant et émissions gaz à effet de serre

Grâce à la réduction de la fréquence, la CCPA économise 17 000 kilomètres par an, soit l'équivalent de 13 000 litres de carburant.

• Limitation des gestes répétitifs pour les collectes de tri passées en bacs jaunes individuels

De meilleures conditions de travail pour les agents qui œuvrent au quotidien pour ramasser nos déchets.

• Bilan sur le taux de sortie des bacs

Avant la réduction de fréquence un habitant sortait son bac, en moyenne, toutes les 3 semaines, soit 17 fois par an. Suite au changement de fréquence :

- 53,4% de la population sort son bac d'ordures ménagères moins d'une fois par mois et, 26,5% sort son bac moins d'1 fois toutes les 6 semaines.
- 3,2% sort son bac à chaque collecte, soit tous les quinze jours. Ce taux passe à 10,7 % en été.





Devenez acteur de la valorisation des déchets !

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020, le tri à la source des biodéchets doit se généraliser et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Quels déchets sont concernés ?

Les biodéchets sont les déchets de cuisine (épluchures, fanes, peaux de légumes ou de fruits) mais aussi les déchets verts (tonte, feuillages, petits branchages). Sur notre territoire, la solution proposée est le développement du compostage de proximité.

Comment faire ?

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain apporte un soutien financier aux particuliers qui font l'acquisition d'un composteur (dans le commerce de leur choix).



Vous habitez en maison individuelle :

Vous pouvez bénéficier d'une aide équivalente à 70% de la dépense, d'un montant maximum de 65€, soit une aide possible de 45,50€. Pour demander l'aide, vous devez nous fournir : la facture d'achat nominative, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.



Vous habitez en immeuble / lotissement :

Pour les personnes qui ne disposent pas d'espace où

installer un composteur individuel, une aide à l'achat de composteurs collectifs est également proposée par la CCPA avec une prise en charge à 70% du montant du produit. L'aide est proportionnelle au nombre de foyers engagés dans la démarche de compostage et est conditionnée au respect des critères permettant de garantir l'installation et le bon fonctionnement des dispositifs collectifs. Pour cela, les demandeurs doivent renseigner un formulaire (téléchargeable sur notre site Internet).

La CCPA proposera un accompagnement adapté afin de garantir la pérennité des dispositifs.

Un amendement naturel gratuit

La production de votre propre compost a bien des avantages :

- Vous bénéficiez d'un engrais naturel et gratuit.
- Vous contribuez à réduire l'impact carbone lié au traitement.
- Vous réduisez votre production de déchets : moins de déplacements en déchèterie et moins de coûts.



Une question ?

dechets@cc-plainedelain.fr
ou **04 74 46 46 04**

C'est un nouveau geste à intégrer dans nos pratiques. Comme toute nouvelle habitude, cela peut prendre du temps pour devenir systématique. De plus, le compostage individuel ou collectif ne permet pas l'accueil de tous les biodéchets (comme les viandes, poissons, œufs et agrumes en grande quantité). C'est pourquoi, s'il reste encore quelques biodéchets dans votre poubelle, ils seront traités et valorisés en compost au sein de l'usine Ovade située à Viriat. Ce compost est ensuite distribué aux agriculteurs locaux. Que ce soit à la maison, dans votre jardin ou grâce à Ovade, le biodéchet retourne à la terre. Une véritable boucle d'économie circulaire !

SOLIDARITÉ

Ensemble


 ACCOMPAGNEMENT

La PFAR - Plateforme de répit des aidants

Le Répit des aidants répond à un besoin d'accompagnement des Aidants de malades atteints d'une maladie neurodégénérative.

L'équipe de la PFAR apporte avant tout du temps libre aux aidants et offre des activités en couple aidant-aidé (cuisine, relaxation, sorties culturelles et sociales...). Ce dispositif est aussi un lieu d'écoute et d'informations où les aidants peuvent ainsi échanger sur leur quotidien.

Une permanence téléphonique est ouverte à tous du lundi au vendredi en journée et des plages de rendez-vous sont proposées dans ses locaux. L'équipe réalise également des visites à domicile.

i PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H
Contact : 04 74 47 56 87 - Résidence Emile Pélicand
10 avenue Louis Jourdan - 01000 Bourg-en-Bresse



Atelier pâtisserie

 ÉVÉNEMENT

Retour sur la Semaine Bleue

Cette année, 5 ateliers tout au long de la semaine ont rassemblé les seniors dans des activités diverses et variées, mais surtout gratuites !

L'envie de découvrir, de partager et de créer du lien était omniprésente tout au long de la semaine. Le film « Une belle course » de Christian Carion a été projeté pour l'ouverture de cette semaine en partenariat avec le cinéma l'Horloge de Meximieux. Un beau moment de partages pour cette nouvelle édition de « Ciné-débat ». Plus tard dans la semaine, a eu lieu un atelier pâtisserie à Ambutrix, encadré par « Papatissier » de Pont-d'Ain. Un événement qui a permis aux 12 participants de préparer puis déguster ensemble des tartelettes au citron et à la ganache au chocolat, ainsi que des Pavlova aux fruits.

 MAISON FRANCE SERVICES

Une nouvelle permanence à Meximieux

En 2023, afin d'être toujours au plus près habitants, la CCPA a décidé de mettre en place une journée de permanence sur la commune de Meximieux.

Ainsi tous les mercredis une conseillère se déplacera à la mairie de Meximieux, dans les locaux nouvellement aménagés à cet effet, pour accompagner les usagers du secteur. L'accueil se fera avec ou sans rendez-vous. **Informations au 09 70 21 19 25**

Retour sur les portes ouvertes

Le 10 octobre, c'était les portes ouvertes à la Maison France Services AGORA. Les usagers ont ainsi pu rencontrer le Crédit municipal Lyonnais pour parler micro-crédit et prêts sur gage : des coups de pouce qui peuvent faire avancer. Le CIDFF a échangé avec eux sur l'égalité homme-femme et les métiers genrés afin d'ouvrir leurs perspectives. Enfin LUSIE 01 était présente avec ses casques de réalité virtuelle, ou comment découvrir le métier de grutier sans quitter le sol ! Grâce au casque, vous pouvez découvrir la réalité quotidienne et pratique d'une quarantaine de métiers différents : agriculteur, ouvrier... De quoi pouvoir se faire une idée. Un moment riche en échanges et en découverte !





ÉCONOMIE

Innovation



Centrale du Bugey



CENTRALE NUCLÉAIRE

Deux nouveaux réacteurs de nouvelle génération EPR 2 pour le territoire

Une grande nouvelle pour le territoire de la Plaine de l'Ain a été annoncée le 19 juillet dernier. Le conseil de politique nucléaire a retenu le site du Bugey pour l'implantation de deux nouveaux réacteurs de nouvelle génération EPR 2.

L'histoire de la Plaine de l'Ain et de son développement est intimement liée à celle de l'industrie nucléaire. Elle le restera donc plus que jamais. Le site du Bugey participe depuis plus de 40 ans au dynamisme du territoire et permet de couvrir les besoins en électricité de la région et de ses

grandes métropoles. C'est aussi un lieu de formation que la plupart des travailleurs et ingénieurs spécialisés ont fréquenté.

Dans son projet de territoire, la Communauté de communes allie la promotion du nucléaire à un soutien fort au renouvelable, aux économies d'énergie et au développement du stockage naturel du carbone.

Suite à la Loi sur l'accélération du nucléaire, la Plaine de l'Ain s'était ainsi retrouvée en phase avec la politique énergétique nationale. La modification du Schéma de cohérence territoriale (SCOT BUCOPA) avait été adoptée en février dernier, après un large soutien de la population (78,5% des 1500 avis reçus lors de l'enquête publique étaient favorables au projet).

Commence maintenant un travail de fond pour préparer l'accueil des nouveaux réacteurs, et les milliers de personnes qui viendront travailler sur le chantier. Le premier coup de pelle étant prévu en 2027.



Rencontre avec Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique



EMPLOI

La CCPA au plein emploi !

Avec un taux de chômage au plus bas, la CCPA et les partenaires de l'emploi unissent leurs forces pour aider les entreprises à recruter et permettre aux habitants de trouver un emploi adapté.

Ainsi l'organisation des « Mardis de l'Emploi » a permis à plus de 400 demandeurs d'emploi de rencontrer au plus près de chez eux (Lagnieu, Loyettes, Tenay, Briord, Meximieux, Ambérieu-en-Bugey) les entreprises du territoire qui recrutent.



RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA CCPA
www.cc-plainedelain.fr



INNOVATION

L'innovation, l'ADN de la Plaine de l'Ain

Une aide à l'innovation renforcée !

La CCPA propose depuis 2009 un dispositif d'aide, unique en Région AURA, visant à favoriser l'innovation de ses entreprises, via un partenariat avec des écoles, des laboratoires de recherche publics et dorénavant des entreprises agréées CIR ou CII*. Depuis fin 2022, une nouvelle aide est également allouée par la CCPA, visant à faciliter l'intégration de stagiaires en BAC+5 dont la mission est liée à la conduite d'un projet innovant. Le dispositif « nouvelle version » a déjà permis d'accompagner 10 nouveaux projets, dans des domaines très variés tels que l'industrie ou l'agriculture !

*CIR : Crédit d'Impôt Recherche / CII : Crédit d'Impôt Innovation

Pour + d'infos



Concours d'innovation AINPULS : Accélérateur de projet !



La 1^{ère} édition des « Rencontres de l'innovation », organisées par AURA Entreprises, a élu domicile sur la Plaine de l'Ain, au CECOF d'Ambérieu-en-Bugey. À cette occasion la CCPA a pu présenter son dispositif d'aide à l'innovation aux entreprises présentes. Un franc succès pour cet événement qui se déroulait en marge du concours AINPULS de la CPME !



Partenaire historique de l'événement, la CCPA a accueilli pour la 5^{ème} fois le concours d'innovation collaborative AINPULS – organisé par la CPME de l'Ain. Durant tout un week-end, porteurs de projets et porteurs de compétences ont planché sur les différentes innovations à l'étude, encadrés par des coaches qui les ont accompagnés dans leur cheminement. Cette année la CCPA a décerné son prix au projet OPTIMHUB porté par Monsieur RAVATEL, qui bénéficiera d'un accompagnement dans le cadre du dispositif d'aide à l'innovation de l'intercommunalité.



ÉNERGIE

environnement



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'accompagnement des ménages du territoire se poursuit

En ce début de saison hivernale, la consommation d'énergie est à nouveau au cœur des préoccupations

Afin de répondre de manière adaptée aux problématiques énergétiques que rencontrent de nombreux ménages du territoire, la CCPA poursuit ses actions d'accompagnement à la réduction des consommations d'eau et d'énergie, notamment auprès des foyers modestes et très modestes⁽¹⁾. Animé localement par l'association La Corde Alliée, cet accompagnement gratuit pour les ménages permet, grâce à des conseils personnalisés et l'installation de petit matériel, de réaliser des économies d'énergie tout en conservant (voire en améliorant) le confort.

i RENSEIGNEMENTS : 07 69 82 65 47 – typhaine@conciergerie-engagee.fr

⁽¹⁾ plafonds des ressources des foyers modestes et très modestes (critères des aides de l'Anah)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond des ressources...	
	... des ménages à ressources "très modestes" ⁽¹⁾	... des ménages à ressources "modestes" ⁽²⁾
1	16 229	20 805
2	23 734	30 427
3	28 545	36 591
4	33 346	42 748
5	38 168	48 930
Par personne supplémentaire	4 813	6 165

Source : circulaire du 09 décembre 2022 relative aux plafonds de ressources applicables en 2023 à certains bénéficiaires des subventions de l'Agence nationale de l'habitat

ACTIONS

Associations du territoire : acteurs majeurs de l'éco-responsabilité !

Quelle que soit leur taille, les associations constituent des acteurs majeurs du dynamisme local en rassemblant bénévoles et participants autour d'un projet et/ou d'un évènement ponctuel ou régulier.

La structure elle-même ou les évènements qu'elle organise sont ainsi générateurs de coopération, d'initiatives, de découvertes, de partage mais également de déplacements, d'achats, de déchets, etc...

Les temps de concertation organisés lors de la construction du Plan Climat (PCAET) de la CCPA ont mis en évidence les leviers potentiels liés à l'intégration de mesures « éco-responsables » (i.e. des mesures permettant de réduire l'impact environnemental) dans l'organisation d'évènements sur le territoire.

Depuis 2022, la CCPA, accompagnée par le cabinet EVI propose ainsi aux structures organisatrices d'évènements un accompagnement à l'intégration de l'éco-responsabilité. Et dans le cas des associations, cette intégration peut s'appliquer à l'ensemble des sujets environnementaux (transport, la gestion des déchets, les ressources naturelles, l'alimentation...), au niveau de la structure elle-même ou des évènements qu'elle organise.

Après une phase d'enquête menée auprès de plus de 200 associations, l'organisation de quatre rencontres thématiques, la CCPA a récemment publié sur son site internet une page entière consacrée à l'éco-responsabilité.

Au-delà d'informations sur le sujet, vous pourrez y télécharger gratuitement un outil d'auto-diagnostic permettant d'évaluer le degré d'intégration de l'éco-responsabilité dans l'organisation de votre structure et / ou de vos évènements, mais également accéder à un panel de ressources thématiques pour vous aider dans vos démarches.

i ACCÉDEZ À L'OUTIL ET AUX INFORMATIONS : www.cc-plainedelain.fr/fr/ecoresponsabilite.html

Partagez vos actions éco-responsables et expériences : ecoresponsable@cc-plainedelain.fr

AMÉLIORATION Habitat

LES ÉTAPES D'INSTRUCTION DE MON PROJET DE CONSTRUCTION

par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol)

1



DEMANDEUR / VOUS :

DÉPÔT DU PROJET FINALISÉ EN MAIRIE OU SUR LE SITE INTERNET SVE*

* Le dispositif de saisine par voie électronique (SVE) permet le dépôt des demandes de permis de construire sous forme dématérialisée.



+ D'INFOS SUR LE
DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ

2



VOTRE MAIRIE :

- ≡ FOURNITURE D'UN RÉCÉPISSÉ AU DEMANDEUR
- ✈ ENVOI DU DOSSIER POUR AVIS AUX GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX ET SERVICES

La commune est l'interlocuteur unique et porte d'entrée du dépôt et du suivi de l'instruction.

3



LE SERVICE ADS DE LA CCPA INSTRUCTION DE LA DEMANDE

- ✓ Vérification du respect des règles d'urbanisme
- ✓ Fait les consultations obligatoires et facultatives
- ✓ Consulte si besoin le CAUE de l'Ain sur l'aspect architectural et paysager en vue d'une bonne intégration
- ✓ Demande l'avis des élus de la commune
- ✓ Compilation des règles d'urbanisme et des avis reçus
- ✓ Proposition renvoyée au Maire pour signature



DOSSIER COMPLET



4. VOTRE MAIRIE :

NOTIFICATION DE LA
DÉCISION FINALE PAR
COURRIER.



DOSSIER INCOMPLET

LE DEMANDEUR / VOUS : 3 MOIS POUR COMPLÉTER ET RÉGULARISER LE DOSSIER.

- ✓ Dépôt des compléments par vos soins en Mairie
- ✓ Réinstruction des compléments par le service ADS

5



DEMANDEUR / VOUS :

- 📄 AFFICHAGE DE MON AUTORISATION
- 🕒 ATTENTE DE LA FIN DES DÉLAIS DE RECOURS
- 🚧 LANCEMENT DES TRAVAUX



JOUER

Bouger !



Présentation du circuit du Tour de France 2024 à Paris



CYCLISME

Le tour de France 2024

C'est une grande fierté pour la Plaine de l'Ain d'accueillir la cinquième étape du Tour de France 2024 sur son territoire, avec une arrivée prévue le mercredi 3 juillet sur la commune de Saint-Vulbas.

Pour la CCPA, c'est une première historique. C'est donc avec une réelle satisfaction que Jean-Louis Guyader, président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, se félicite d'avoir su convaincre Christian Prudhomme, directeur du Tour de France, du fort potentiel de notre territoire pour accueillir une étape de cet événement sportif majeur.

La CCPA poursuit ainsi son histoire de cœur avec le cyclisme, puisqu'elle reçoit depuis de nombreuses années déjà des courses de renom sur les courbes sinueuses de la Plaine de l'Ain et du Bugey, dont plusieurs fois des départs ou arrivées du Critérium du Dauphiné. En 2023, le Tour de l'Ain a ainsi renouvelé sa confiance en proposant Loyettes comme ville départ de la 1^{ère} étape et Saint-Vulbas pour débiter la deuxième. Le Tour du Valromey a également mis une nouvelle fois à l'honneur notre territoire avec un contre-la-montre par équipe lancé depuis Lagnieu en direction de Lhuis.

Le choix de Saint-Vulbas, commune engagée depuis très longtemps dans le sport et spécialement dans le cyclisme ne doit rien au hasard.

En parallèle de cet engouement sans cesse renouvelé pour le vélo, les courses cyclistes et

le sport en général, les organisateurs du Tour de France ont su percevoir la richesse touristique du territoire et de sa périphérie. La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain héberge de nombreux sites patrimoniaux comme la Cité médiévale de Pérouges, la Maison d'enfance d'Antoine de Saint-Exupéry ou l'abbaye d'Ambronay, et regorge de grands espaces naturels rêvés pour les sports de pleine nature.

Des retombées économiques

Le Tour de France n'est rien d'autre que la troisième compétition sportive la plus regardée dans le Monde, après les Jeux Olympiques d'été et les coupes du Monde de football. L'éclairage qu'apportera cette manifestation sur la Plaine de l'Ain est majeur. L'impact économique et touristique le sera aussi. Ce sera l'occasion de faire connaître au monde entier ce territoire riche de son histoire industrielle et ayant su préserver son environnement, un lieu où il fait bon vivre, travailler et se détendre.

Ce sera enfin et surtout une belle et grande fête fédérant les habitants et les associations locales.



3

CULTURE

Sortir !



Groupe Nuits à l'école de Faramans



CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Éducation aux arts et à la culture avec « Ar(t)osons la Plaine »

La CCPA est désormais signataire d'une Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC) d'une durée de trois ans !

Suite à une phase de préfiguration en 2022-2023, la collectivité a signé une nouvelle Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture avec de nombreux partenaires.

Ce projet, nommé « Ar(t)osons la Plaine », vise à irriguer le territoire de la CCPA de rencontres artistiques, accessibles à tous, et cultiver la curiosité pour le domaine culturel, en allant davantage vers les enfants, les jeunes et les personnes qui se sentent le plus éloignées de l'offre culturelle.

Pour cette convention triennale (2023-2026), artistes et participants auront l'occasion d'explorer à travers l'art et la culture le thème du lien.

La première année, les interventions artistiques et culturelles se dérouleront entre décembre 2023 et juin 2024. Les artistes seront alors en itinérance sur plusieurs communes du territoire, avec des interventions en école ou collège, en résidences-séniors et bibliothèques, mais aussi dans un service communal, voire même chez l'habitant...

Plusieurs équipes artistiques à l'honneur en 2023-2024 : La Toute Petite Compagnie, Compagnie Testudines, Claire Georgina Daudin, Passe-Mural et un collectif de trois conteuses, Sylvie Delom, Aurélie Loiseau et Claire Parma, en partenariat avec le Centre des Arts du Récit.

« Ar(t)osons la Plaine » est une CTEAC multi-partenaire, soutenue par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'Éducation Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.



EN SAVOIR PLUS : www.cc-plainedelain.fr



PROJET DE FRESQUES PARTICIPATIVES

Des fresques avec et par les habitants

Un nouveau projet à destination des communes qui souhaitent impliquer les habitants dans la transformation d'un mur public.

Après le succès rencontré par le projet Street-art en 2023, la collectivité a renouvelé l'appel à candidature pour la réalisation de quatre projets en 2024. Il s'agira d'un travail de co-création avec les habitants, de la conception à la réalisation de l'œuvre murale.

L'objectif : créer des moments de convivialité et de partage, intergénérationnels, à travers la rencontre avec les artistes et la pratique artistique.

L'appel s'est clos le 30 novembre et les communes lauréates seront annoncées en janvier. Puis les fresques seront réalisées au printemps 2024.



Fresque participative



Atelier de danse intergénérationnel

Retour en images sur l'année 2023



Lancement du dispositif Touquan



Atelier Watty à l'école - Blyes



Le SOMet, salon des métiers et de l'orientation



Marathon relais de la Plaine de l'Ain



Soutien aux associations Festival celtic à Rignieux-le-Désert



Ateliers prévention déchets



CTEAC- Atelier à l'école primaire de Faramans

Fête des Arts et de la Culture



Tour du Valromey

Inauguration des parcs photovoltaïques (Loyettes, Lagnieu, Sainte-Julie)



Aménagement d'un parking de covoiturage en gare d'Ambérieu

